

Je suis bien disposé à travailler durant toutes les heures nécessaires dans une semaine, et je crois qu'il en est de même pour tous les députés, mais j'estime également qu'on devrait nous donner l'occasion de travailler aussi efficacement que possible. Il me semble que cinq jours entiers, dont les lundi, mardi et jeudi à raison de trois séances par jour, consacrés aux délibérations de la Chambre et aux réunions des comités, font une semaine bien remplie. Quant aux fins de semaine, la plupart des députés passent la soirée du vendredi et le samedi à se documenter en vue du travail de la semaine suivante.

Les députés ne peuvent, à mon avis, examiner convenablement les prévisions budgétaires, ni étudier sérieusement les projets de loi s'ils sont assujettis à l'obligation de siéger six jours et quatre soirs par semaine, tout en suivant, le matin, les séances d'un grand nombre de comités.

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement fait peser une telle pression sur les membres de la Chambre si tôt au cours de la session. Comme nous n'avons pas eu de session complète depuis 1956, je crois qu'on aurait dû attendre que la session ait été en cours depuis quatre ou cinq mois avant de présenter une telle motion, comme on l'a fait d'ailleurs dans le passé lorsqu'on a présenté des motions semblables.

Durant bien des années les députés ont touché une indemnité de session. On présumait alors que les sessions seraient courtes. Les députés abandonnaient alors leurs occupations normales pour une courte période et venaient à Ottawa s'occuper de la chose publique. Les sessions étant devenues plus longues, les indemnités ont été modifiées en conséquence. Nous avons tous été d'accord pour reconnaître que c'était une amélioration. De nos jours, les membres du Parlement touchent une rémunération chaque mois de l'année. Lorsqu'on a décidé de rémunérer les membres du Parlement sur une base annuelle, c'était parce qu'on reconnaissait que le fait d'être député n'était plus une occupation à temps partiel. C'est un emploi de plein temps qui exige leur présence à Ottawa cinq, six et même pas loin de sept mois par an pour pouvoir s'acquitter comme il convient des travaux que la Chambre doit expédier au cours d'une session.

Nous nous opposons à cette motion, monsieur l'Orateur, non pas, je le répète, parce que nous nous attendons que cela fera plus de travail pour notre groupe,—je ne vois vraiment pas comment ce serait possible,—mais parce que nous estimons que les membres du Parlement en général travaillent maintenant à pleine capacité; nous y voyons

le genre de pression qui empêche les députés de travailler comme il le faudrait. Si, d'ici une semaine ou deux, le gouvernement devait présenter une autre motion tendant à prolonger encore les séances de la Chambre, cela équivaldrait à se moquer du Parlement lui-même, car comment les députés peuvent-ils travailler au sein des comités et assister aux séances prolongées de la Chambre et être encore en mesure de se dire en toute bonne conscience que leurs travaux ont été expédiés avec soin et réflexion?

Le gouvernement devrait, de concert avec le chef de l'opposition, mieux préparer les travaux de la session. Après l'examen de cette motion et l'appel de l'ordre du jour, nous étudierons une cinquième motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Le Règlement prévoit six motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides durant la session. Lorsque, il y a quelques années, le nombre des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides a été limité à six, il était entendu que ces motions seraient présentées à divers moments de la session, afin que les députés aient le droit de présenter des griefs avant que soit adoptée la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Il ne restera qu'une autre motion des subsides après l'examen de celle d'aujourd'hui. L'avantage essentiel des motions de subsides a été supprimé et écarté. Les droits qu'ont les députés de soulever des griefs avant que la Chambre se forme en comité des subsides seront supprimés. A cet égard, le programme n'a pas été approprié; il n'est même pas conforme à l'esprit du Règlement.

Le Règlement prévoit aussi six lundis consacrés aux mesures d'initiative parlementaire. Si la fin de la session est en vue, comme l'a dit le premier ministre, je me demande si l'on compte ou espère que la session finira quelque temps avant que tous les lundis consacrés aux mesures d'initiative parlementaire aient été employés et que, la session étant condensée en un bref délai, les journées d'initiative parlementaire ne seront pas utilisées. A mon sens, ces prescriptions du Règlement sont le fruit de la réflexion; on devrait en respecter et l'esprit et la lettre.

Selon moi, le gouvernement manifeste une hâte indue en présentant cette motion qui tend maintenant à prolonger les séances, en hâtant la mise en délibération des motions de subsides, en laissant bien indécise la question des journées d'initiative parlementaire. Les mesures d'intérêt public nous paraissant dignes d'une étude plus soignée et diligente, monsieur l'Orateur, notre parti entend s'opposer à la motion.